

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°39/2017

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA DECLARATION D'INTERET
GENERAL POUR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS
D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA BRAGUE - SIAQUEBA.**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	19
Excusés :	4
Pouvoirs :	4
Votants :	23

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 5 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente août 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoint,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par délibération en date du 7 mars 2017, le SIAQUEBA a approuvé le projet de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour l'entretien et la restauration de la Brague et de ses affluents et acté la mise à enquête publique de la DIG dans les Communes adhérentes.

Le dossier de DIG est donc transmis à la Commune de Châteauneuf, accompagné d'un nouveau plan de gestion, présentant les interventions projetées sur les cours d'eau, leurs incidences environnementales et déclinant leur intégration dans les documents d'orientation en vigueur.

Il appartient aux Communes de délibérer sur le plan de gestion, d'en approuver le principe et de prendre acte de la mise en enquête publique.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

DELIBERE sur le plan de gestion,

APPROUVE le principe,

PREND ACTE de la mise en enquête publique,

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

